

## 📌 LE RESPECT DE LA LÉGISLATION

L'utilisateur s'engage à :

- **Respecter la loi informatique et libertés** du 6 janvier 1978 modifiée **relative au traitement de données à caractère personnel** ;
- **Respecter les droits d'auteurs** ;

En effet, il est interdit d'effectuer au sein de l'académie de Nancy-Metz toute reproduction, copie, diffusion ou utilisation de logiciels, bases de données, pages web, textes, images, photographies, vidéos, sons ou autres créations protégées par le droit d'auteur ou droits voisins sans avoir préalablement obtenu l'autorisation de l'auteur.

- 5** La charte entre en application le 4 novembre 2010, à la signature de Monsieur Jean-Jacques Pollet, recteur de l'académie de Nancy-Metz

**ENTREE  
EN VIGUEUR  
DE LA CHARTE**

# PLAQUETTE D'INFORMATION



RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



# CHARTRE

régissant l'usage du système d'information  
de l'académie de Nancy-Metz par ses utilisateurs

## PREAMBULE

- 1 La bonne utilisation des outils numériques par le personnel au sein de l'académie de Nancy-Metz est devenue indispensable à la réalisation de notre mission de service public. La charte informatique est un code déontologique définissant les conditions d'utilisation des outils numériques par le personnel des services académiques de l'académie de Nancy-Metz.

## CHAMP D'APPLICATION



- 2 La charte régissant l'usage du système d'information de l'académie de Nancy-Metz par ses utilisateurs **s'applique à l'ensemble du personnel académique**, tout statut confondu, titulaires et stagiaires.

Elle s'applique également aux personnes externes au service académique ayant recours, même ponctuellement, aux outils informatiques de l'académie de Nancy-Metz.

L'utilisateur s'engage à respecter la charte publiée sur le site

## L'ENGAGEMENT DE L'ACADEMIE

- 3 Par la charte, l'académie de Nancy-Metz porte à la connaissance des utilisateurs leurs **droits et devoirs en matière d'usage des outils numériques**.

## DROITS ET DEVOIR DE L'UTILISATEUR

- 4 **LA SÉCURITÉ DES RESSOURCES LOGICIELLES ET MATÉRIELLES**

Afin de limiter les risques, dans le cadre de la mission confiée à l'utilisateur, et des ressources qui lui sont mises à disposition, **l'utilisateur s'engage à respecter la politique de sécurité informatique mise en place par l'académie de Nancy-Metz.**

### LA SÉCURISATION DU POSTE DE TRAVAIL

Pour optimiser la sécurité du poste, il est obligatoire pour chaque utilisateur :

- **de sécuriser son poste par un mot de passe fort**, différent du mot de passe d'origine et gardé secret,

- **de ne pas supprimer ou désactiver l'anti-virus et le pare-feu** mis en place par l'académie,
- **de mettre régulièrement à jour les logiciels**,
- **d'opérer une sauvegarde régulière** de ses données,
- **de ne pas installer de logiciels** sans y être autorisé.

### LE COMPTE DE L'UTILISATEUR

L'utilisateur possède un compte d'identification personnel permettant d'accéder aux outils nécessaires à son activité professionnelle (poste de travail, messagerie, applications métiers, etc.).

**L'identifiant du compte est propre à chaque utilisateur** et doit être connu. **Aucun compte ne doit être générique ou fonctionnel.**

Il doit correspondre à une personne physique précise.

### L'UTILISATION DE LA MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE

**L'académie de Nancy-Metz met à disposition** des utilisateurs une boîte de **messagerie professionnelle nominative** composée du **prénom.nom@ac-nancy-metz.fr** afin de permettre d'établir une communication interne et externe entre les différents utilisateurs.

La messagerie est un outil de travail destiné à des usages professionnels. Elle peut constituer un support de communication privé pour des besoins personnels et ponctuels.

### L'UTILISATION DE L'INTERNET

Internet est un outil de travail destiné à des usages professionnels. L'utilisateur est tenu de faire un usage limité et raisonnable de sa navigation personnelle.

L'académie de Nancy-Metz se réserve le droit de limiter le téléchargement sur certains sites internet. Il est d'ailleurs interdit de télécharger tout fichier volumineux ou présentant un risque pour la sécurité des outils numériques tels que des logiciels infectés.

### MOT DE PASSE

L'utilisateur s'engage à respecter la politique de gestion des mots de passe de l'académie